

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN ISO 22042:2021

### **Cellules de refroidissement et de surgélation rapide pour usage professionnel - Classification, exigences et conditions d'essai (ISO**

Schnellkühl- und Schockfrostkabinen für  
den gewerblichen Gebrauch -  
Klassifizierung, Anforderungen und  
Prüfbedingungen (ISO 22042:2021)

Blast chiller and freezer cabinets for  
professional use - Classification,  
requirements and test conditions (ISO  
22042:2021)

10/2021



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 22042:2021 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 22042:2021.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 22042:2021

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 22042**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Octobre 2021

ICS 97.130.20

Remplace l' EN 17032:2018

Version Française

**Cellules de refroidissement et de surgélation rapide pour  
usage professionnel - Classification, exigences et  
conditions d'essai (ISO 22042:2021)**

Schnellkühl- und Schockfrostkabinen für den  
gewerblichen Gebrauch - Klassifizierung,  
Anforderungen und Prüfbedingungen (ISO  
22042:2021)

Blast chiller and freezer cabinets for professional use -  
Classification, requirements and test conditions (ISO  
22042:2021)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 18 mars 2021.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles**

**Sommaire**

Page

**Avant-propos européen ..... 3**

**Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences  
d'écoconception concernées du Règlement (UE) n° 2015/1095 de la Commission ..... 4**

ILNAS-EN ISO 22042:2021 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

## Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 22042:2021) a été élaboré par le comité technique ISO/TC 86 « Froid et climatisation », en collaboration avec le comité technique CEN/TC 44, « Appareils et systèmes de réfrigération commerciaux et professionnels, performance et consommation d'énergie », dont le secrétariat est tenu par UNI.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en avril 2022 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en avril 2022.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété.

Le présent document remplace l'EN 17032:2018.

Le présent document a été élaboré en réponse à une demande de normalisation adressée au CEN par la Commission européenne et l'Association européenne de libre-échange, et vient à l'appui des exigences essentielles de la ou des Directives/du ou des Règlements UE.

Pour la relation avec la ou les Directives/le ou les Règlements UE, voir l'Annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information et toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays/comité national. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur le site web du CEN.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

## Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 22042:2021 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 22042:2021 sans aucune modification.

## Annexe ZA (informative)

### Relation entre la présente Norme européenne et les exigences d'écoconception concernées du Règlement (UE) n° 2015/1095 de la Commission

La présente Norme européenne a été élaborée en réponse à la demande de normalisation M/495 EN et son Amendement n° 1 Mise à jour technique (ANNEXE B DU MANDAT M/495) de la Commission européenne afin d'offrir un moyen volontaire de se conformer aux exigences d'écoconception du Règlement (UE) n° 2015/1095 de la Commission du 5 mai 2015 portant application de la Directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux armoires frigorifiques professionnelles, aux cellules de refroidissement et de congélation rapides, aux groupes de condensation et aux refroidisseurs industriels.

Une fois la présente norme citée au Journal officiel de l'Union européenne au titre dudit Règlement, la conformité aux articles normatifs de cette norme indiqués dans le Tableau ZA.1 confère, dans les limites du domaine d'application de la norme, présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes dudit Règlement et de la réglementation AELE associée.

**Tableau ZA.1 — Correspondance entre la présente Norme européenne et le Règlement (UE) n° 2015/1095 de la Commission du 5 mai 2015 portant application de la Directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux armoires frigorifiques professionnelles, aux cellules de refroidissement et de congélation rapides, aux groupes de condensation et aux refroidisseurs industriels et la demande de normalisation M/495 EN de la Commission et son Amendement n° 1 Mise à jour technique**

Exigences d'écoconception du Règlement (UE) n° 2015/1095	Articles/paragraphes de la présente Norme européenne	Remarques/Notes
Annexe II 2c (i)	3.3, 7	Les équipements conçus pour être utilisés avec un groupe de condensation séparé (non fourni avec la cellule elle-même) ne sont pas couverts
Annexe II 2c (ii)	4.1, 7	Les équipements conçus pour être utilisés avec un groupe de condensation séparé (non fourni avec la cellule elle-même) ne sont pas couverts
Annexe II 2c (iii)	5, 6, 7	Les équipements conçus pour être utilisés avec un groupe de condensation séparé (non fourni avec la cellule elle-même) ne sont pas couverts
Annexe II 2c (iiii)	7	Les équipements conçus pour être utilisés avec un groupe de condensation séparé (non fourni avec la cellule elle-même) ne sont pas couverts

**AVERTISSEMENT 1** — La présomption de conformité demeure valable tant que la référence de la présente Norme européenne figure dans la liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne. Il est recommandé aux utilisateurs de la présente norme de consulter régulièrement la dernière liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne.

**AVERTISSEMENT 2** — D'autres dispositions de la législation de l'Union européenne peuvent être applicables aux produits relevant du domaine d'application de la présente norme.

---

---

**Cellules de refroidissement et de  
surgélation rapide pour usage  
professionnel — Classification,  
exigences et conditions d'essai**

*Blast chiller and freezer cabinets for professional use — Classification,  
requirements and test conditions*

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2021

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Genève  
Tél.: +41 22 749 01 11  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse